

Montréal, le 20 avril 2020

Monsieur Jean Boulet
Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
425, rue Jacques-Parizeau, 4e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1
ministre@mtess.gouv.qc.ca

Objet : Demandes relatives à la reddition de comptes et autres mesures administratives et légales

Monsieur le ministre,

Nous vous interpellons aujourd'hui afin d'attirer votre attention sur les défis administratifs des organismes communautaires en cette période de crise. D'abord, nous tenons à vous signifier que nous apprécions les intentions des différents ministères de faire preuve de compréhension relativement à la reddition de comptes et autres exigences administratives et légales.

Toutefois, nous constatons de grandes variations dans les consignes administratives émises dans les différents programmes de subvention. Alors que plusieurs ministères laissent les consignes floues, d'autres annoncent des délais qui ne sont pas réalistes.

Par exemple, dans le secteur de l'immigration, un prolongement de deux semaines a été accordé pour déposer les nouvelles demandes ou les données justificatives alors que pour le secteur de la famille, le ministère a plutôt annoncé un délai de trois mois. Le SACAIS maintient, quant à lui, la date prévue pour la reddition de comptes au 1^{er} octobre et demande aux organismes de transmettre tous les documents exigés. Pour les documents manquants, le SACAIS demande aux organismes de fournir une justification ainsi que la date à laquelle ils prévoient être en mesure de déposer les documents manquants. Le MSSS, de son côté, envisagerait de permettre l'annulation des AGA uniquement pour les organismes dont la reddition de comptes était due pour le 31 mars, tandis qu'il repousserait à la fin septembre la reddition de comptes des groupes dont l'année financière se terminait le 31 mars, ce qui est jugé nettement insuffisant par les interlocuteurs communautaires, notamment parce que cela ne prend pas en compte la pause estivale. Ajoutons à cela les ministères qui sont en attente de précisions de la part du MTESS ou du SCT avant de déterminer des délais, ou encore le CIUSSS de la Capitale nationale qui transmet aux organismes des articles sur le web suggérant aux conseils d'administration de faire des changements dans leur statuts et règlements afin de prolonger le délai de leur assemblée générale annuelle.

Bref, nous vivons une crise sans précédent et actuellement, il existe une sorte de chaos en ce qui concerne les consignes données aux organismes communautaires et une disparité dans l'interprétation des directives de souplesse émises par votre ministère nous préoccupe grandement. L'expérience des années précédentes nous démontre que l'arbitraire peut provoquer des iniquités de traitement et pénaliser des organismes.

Dans un contexte où le gouvernement n'a jamais autant compté sur les organismes communautaires, dont il reconnaît le travail, et alors que l'économie du Québec toute entière est sur pause, il nous apparaît inutile

d'infliger une telle pression sur les organismes communautaires. Soulignons que ceux-ci sont en première ligne afin de soutenir les nombreuses personnes en situation de détresse et de vulnérabilité et qu'ils ne cherchent pas à se soustraire de leurs obligations de rendre des comptes, mais bien de le faire dans un contexte que le permettra. Ajoutons que cette situation nous inquiète, en particulier dans un contexte pré-PAGAC où nous ratons une belle opportunité d'avancer dans notre volonté commune de favoriser la cohérence gouvernementale entourant l'action communautaire et ce, dans un esprit de favoriser les meilleures pratiques permettant d'accorder un maximum de latitude aux organismes.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons :

- D'émettre une directive aux ministères et organismes gouvernementaux ainsi qu'au Registraire des entreprises, en collaboration avec votre collègue du Conseil du trésor, afin de mettre sur la glace la reddition de comptes ainsi que les autres exigences administratives et légales applicables aux organismes communautaires et ce, jusqu'au décret gouvernemental annonçant la fin de l'état d'urgence sanitaire. Si d'autres pistes peuvent être envisagées afin d'enlever la pression sur les groupes, nous sommes disponibles pour en discuter.
- Une fois l'état d'urgence sanitaire levé, qu'un minimum de 6 mois soit accordé pour se conformer aux exigences des programmes et que les interlocuteurs communautaires soient consultés afin de convenir d'un délai raisonnable avec les ministères. Ce délai devra permettre aux organismes de se remettre sur pieds, dans un contexte où le personnel sera à bout de souffle et que les organisations auront été fragilisées en raison, notamment du manque de main d'œuvre, de la diminution des revenus, etc. Il faut aussi considérer les effets qu'auront les craintes d'être à proximité des autres sur la participation des membres aux assemblées générales ainsi que les enjeux logistiques, par exemple la location de salles.
- Enfin, nous vous demandons de vous assurer personnellement, en collaboration avec vos collègues des autres ministères, qu'aucun organisme communautaire ne sera pénalisé en raison d'un manquement aux exigences administratives et légales dans le cadre de la crise de la COVID-19.

Ainsi, nous vous demandons non seulement de reconnaître le caractère exceptionnel de la situation, mais également de prendre des mesures exceptionnelles. L'ampleur de la contribution des organismes communautaires doit être reconnue tout comme l'importance de leur offrir tout le soutien possible.

Nous offrons toute notre collaboration et nous demeurons en contact étroit avec les équipes de votre cabinet et ministère.

Veuillez recevoir, monsieur le ministre, nos salutations distinguées.



Marie-Line Audet, présidente

C.c : Stéphanie Morin, directrice générale de la solidarité sociale et de l'action communautaire, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale